

pourquoi ils s'efforcent de lui arracher des possessions qui lui appartiennent, depuis tant de siècles, et qui lui sont garanties par les titres les plus nombreux et les plus incontestables.

Nous savons tous, N. T. C. F., que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre la Sainte Eglise de Dieu, et que, fût-il obligé, par la persécution, de rentrer dans l'obscurité des catacombes, ou de chercher, à l'exemple du Sauveur lui-même, un lieu où reposer sa tête, le Père commun des fidèles n'en continuera pas moins de diriger sûrement la barque de Pierre, à travers les écueils et au milieu des plus furieuses tempêtes. Mais nous savons aussi que, si l'Eglise peut se passer du monde, le monde ne peut se passer de l'Eglise ; que les Catholiques répandus dans l'univers ont un intérêt immense à ce que les domaines du Saint Siège demeurent intacts, afin que le Vicaire de Jésus-Christ puisse exercer, avec une pleine et entière liberté, l'autorité divine qu'il a reçue d'en haut pour le salut de tous, et, sans laquelle, la cause de la vraie civilisation serait mise en péril dans tout le monde.

Aussi voyons-nous que, à la vue des nouveaux attentats commis contre le Pontife Suprême de l'Eglise, la chrétienté entière s'est sentie profondément émue. Dans tous les pays catholiques, les fidèles obéissant à la voix de leurs premiers Pasteurs, s'empressent d'adresser au Ciel leurs plus ferventes prières, pour obtenir que les sujets du Saint Siège, revenus de leurs coupables égarements, rentrent bientôt dans le devoir, et se soumettent de nouveau à l'autorité bienfaisante qu'ils ont un instant méconnue. Imitons, N. T. C. F., ce zèle unanime de nos frères dans la foi, et empressons-nous de nous associer à leurs vœux et à leurs supplications. Implorons la puissante protection de la Sainte et Immaculée Vierge Marie, afin d'obtenir, par son intercession, du Souverain Pasteur des âmes, qu'il daigne abréger les épreuves de son Eglise, adoucir la douleur qui oppresse le cœur de son représentant sur la terre, et rendre la joie à l'univers catholique.

A CES CAUSES, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1o. A dater de la publication de notre présent mandement, chaque prêtre ajoutera aux oraisons de la messe, l'oraison *Pro Papa* ;

2o. Dans toutes les églises, on récitera publiquement les litanies de la Sainte Vierge, avec les versets et l'oraison, à la suite de la grand' messe, ou messe paroissiale, les dimanches et fêtes.